



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enfants

Question écrite n° 90935

Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie afin d'affirmer le droit des enfants à une éducation sans violence, y compris au sein de leur famille. 25 ans après l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, la France n'interdit toujours pas au sein de la famille le recours aux violences éducatives, physiques comme psychologiques, basées sur les châtiments corporels, la peur, l'humiliation et la privation. Comment peut-on encore tolérer que les enfants, personnes vulnérables, fragiles et dépendantes, soient les seuls en France dont les adultes n'aient pas à respecter totalement l'intégrité physique et psychique, et qu'ils puissent être tapés, giflés, pincés, fessés, humiliés sous couvert d'éducation et de droit de correction ? La méconnaissance des conséquences traumatiques des violences éducatives sur le développement, l'estime de soi et la santé des enfants favorise la tolérance, la banalisation, voire la valorisation des violences éducatives en France. Elle favorise aussi la reproduction de ces violences par les enfants qui les ont subies, une fois devenus adultes et parents, favorisant la perpétuation de pratiques néfastes. Il est grand temps d'y remédier. D'autre part le soutien à la parentalité contribue à la prévention en mettant en avant des principes d'action positive pour permettre aux parents de réinvestir leur place dans l'éducation de l'enfant. Il s'appuie sur des potentiels pour valoriser et redonner confiance aux familles. Pour les professionnels, cette approche est valorisante : plutôt que de concentrer leurs interventions sur les aspects négatifs (dysfonctionnements et insuffisances), ils travaillent à partir de points d'appui positifs. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage l'inscription d'une mention spécifique dans le code civil et le développement des parcours et outils pédagogiques à destination des parents et futurs parents pour changer durablement les pratiques éducatives.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90935

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8134

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)